

CHARTE DE BONNE CONDUITE

La présente charte de bonne conduite (la « **Charte** ») s'applique à tous les participants aux événements organisés par la société DIGILINX, exerçant sous le nom commercial « Les Big Boss », société par actions simplifiée inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 529 725 046, dont le siège social est situé La Galerie, 17 rue du Bicentenaire - 92800 Puteaux (la « **Société** »).

Les événements Les Bigs Boss (les « **Événements** ») visent à mettre en relation des décideurs avec des partenaires (les « **Participants** »).

Cette Charte établit les règles de conduite à respecter pour assurer un environnement propice aux échanges professionnels lors des Événements.

Les Evènements étant organisés dans un cadre strictement professionnel, il appartient à chaque Participant d'adopter une attitude professionnelle.

Par conséquent, le Participant s'engage à respecter les obligations qui suivent. **En cas de non-respect, la Société se réserve le droit de refuser son accès à un Événement ou de l'exclure immédiatement de l'Événement, sans remboursement et sans prise en charge des frais de retour.**

1. Relations avec les Participants et tiers à l'Évènement

Le Participant s'engage à :

- Respecter et maintenir des échanges courtois les autres Participants, les intervenants, le personnel d'organisation ainsi que le personnel des lieux d'accueil de l'Évènement.
- Veiller à la confidentialité des échanges et des informations échangées lors de l'Évènement. Le Participant s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle obtenue lors de l'Évènement sans l'accord explicite de la personne concernée.

2. Attitude professionnelle

Lors des Événements, le Participant s'engage à adopter une attitude appropriée et professionnelle. À ce titre, il lui est formellement interdit :

- De participer à l'Évènement en état d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites ou de toute substance de nature à altérer son comportement.
- D'adopter une attitude agressive, inappropriée ou susceptible de nuire à l'Évènement ou à l'image de la Société.

3. Interdictions

Le Participant s'interdit d'utiliser ou tenter d'utiliser l'Évènement pour :

- Exercer une activité illégale ou frauduleuse.
- Porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

- Porter atteinte aux droits des tiers, notamment en matière de propriété intellectuelle, d'image et de vie privée.
- Tenir des propos injurieux, à caractère sexuel, diffamatoires, discriminatoires, obscènes, violents ou offensants, notamment à caractère raciste, xénophobe ou sexiste.
- Diffuser des informations fausses, trompeuses ou incitant à des activités illicites.

La Société applique une tolérance zéro envers toute forme de harcèlement.

Tout langage ou comportement à connotation sexuelle est strictement interdit dans le cadre des Événements.

4. Respect des installations et résidents du lieu d'accueil

Le Participant s'engage à :

- Respecter les lieux d'accueil et les hébergements mis à disposition lors des Événements.
- Veiller à ne causer aucune dégradation des infrastructures.

Par ailleurs, le Participant veille à ne pas causer de nuisances sonores et à respecter la tranquillité des autres résidents du lieu d'accueil.

5. Prise et utilisation de photographies/vidéos

Toute photographie ou vidéo prise lors de l'Événement requiert l'accord préalable de la personne concernée. A ce titre :

- Les Participants ne peuvent pas exploiter les photographies ou vidéos prises lors de l'Événement à des fins commerciales sans autorisation expresse de la personne concernée.
- Le Participant s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images/vidéo susceptible de porter atteinte à l'image ou la réputation de la Société.